

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La Présidente de Provence Alpes Agglo a prescrit par arrêté N°142-20250704 en date du 7 juillet 2025 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le projet de SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 17 juillet 2025.

L'enquête publique se déroulera du mardi 19 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs. Le président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné M. Alex SICILIANO, Président de la commission d'enquête, Mme Michèle TEYSSIER et M. Yvon DUCHÉ, commissaires enquêteurs et M. Gérard PICARD, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne (18, place d'Armes), lieux de permanence.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de Provence Alpes Agglo : <https://www.provencealpesagglo.fr/projet-de-scot-arrete/>
- sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374>
- sur un poste informatique disponible dans les mairies de Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet en mairies de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne ou les adresser:

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de Provence Alpes Agglo, à l'attention de la commission d'enquête SCoT : *Communauté d'Agglo Provence Alpes Agglo, Enquête publique SCoT – 4, rue Klein – 04000 DIGNE-LES-BAINS*
- En ligne, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374>
- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-6374@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé d'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6374> et donc visibles par tous.

Un commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes :

Lieu	Dates	Heures
Mairie de Digne-les-Bains	Mardi 19 août 2025	9h00 à 12h00
	Mercredi 27 août 2025	9h00 à 12h00
	Jeudi 11 septembre 2025	14h00 à 17h00
	Vendredi 19 septembre 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban	Mardi 19 août 2025	9h00 à 12h00
	Mercredi 27 août 2025	9h00 à 12h00
	Lundi 8 septembre 2025	14h00 à 17h00
	Jeudi 18 septembre 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Moustiers-Sainte-Marie	Mercredi 20 août 2025	9h00 à 12h00
	Jeudi 28 août 2025	14h00 à 17h00
	Jeudi 4 septembre 2025	9h00 à 12h00
	Vendredi 19 septembre 2025	14h00 à 17h00
Mairie de Seyne (18, place d'Armes)	Mardi 19 août 2025	14h00 à 17h00
	Mercredi 27 août 2025	14h00 à 17h00
	Jeudi 11 septembre 2025	9h00 à 12h00
	Vendredi 19 septembre 2025	14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête à la Présidente de Provence Alpes Agglo. Ces documents seront consultables au siège de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo, sur le site internet dédié et en mairies de Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Provence Alpes Agglo pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Cet avis est affiché au siège de Provence Alpes Agglo et dans les mairies des 46 communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Aménagement de l'espace de Provence Alpes Agglo, par téléphone, au 06/84/84/57/43 (M. Raphaël VERA) ou au 06/40/96/96/55 (Mme Elsa CREPON) ou par courriel : epscot@provencealpesagglo.fr